II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

du 30 mars 1981

portant nomination d'un juge à la Cour de justice

(81/206/Euratom, CECA, CEE)

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et notamment ses articles 32 et 32 *ter*,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment ses articles 165 et 167,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment ses articles 137 et 139,

DÉCIDENT :

Article unique

Est nommé juge à la Cour de justice pour la période allant du 1er avril 1981 au 6 octobre 1982 M. Fernand Grevisse.

Fait à Bruxelles, le 30 mars 1981.

Le président

G. BRAKS